

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 AVRIL 2023

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, 27 avril à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué le 20 avril, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BOURDEAUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15, Présents : 12, Votants : 13.

Étaient présents : Patrick BOURDEAUX, Didier JODIN, Sandrine HAGNIER, Arnaud GOEPP, Natacha VICHEMONT, Fabrice LECLERC, Laurent DUVAL, Monique BOURDEAUX, Julien THORON, Mélanie DELAGE, Adrien FARÉ, Frédéric FONTAINE.

Absent(s) : Christelle VAN ASSCHE
Brunhilde JENNY pouvoir à Frédéric FONTAINE,
Laurent JOUFFROY

Secrétaire de séance : Monique BOURDEAUX

1-VOTE DES SUBVENTIONS 2023 POUR LES ASSOCIATIONS

Monsieur Frédéric FONTAINE, adjoint à la communication, énumère les demandes de subvention reçues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes :

Les Ateliers Créatifs 300 €

Vote à l'unanimité.

ASVM 2 000 €

Vote à l'unanimité.

Culture et Loisirs 2 000 €

Vote : pour : 12, Abstentions : 1 (Adrien FARÉ).

RVM 1 000 €

Vote à l'unanimité.

Monsieur Didier JODIN, ex-président de RVM ne prend pas part au vote.

Le Temps Choisi 1 000 €

Vote à l'unanimité.

FAV 800 €

Vote à l'unanimité.

Monsieur Frédéric FONTAINE, président de FAV ne prend pas part au vote.

GALA 400 €

Vote : pour : 12, Abstentions : 1 (Julien THORON).

KARATE 250 €

Vote : pour : 08, Contre : 4, Abstentions : 1 (Julien THORON).

Monsieur Adrien Faré demande pourquoi est-ce que toutes les associations n'ont-elles pas été sollicitées par la Mairie comme c'était le cas habituellement ? Comment sont sélectionnées les associations subventionnées étant donné que toutes n'ont pas reçues d'appels ou de mails et qu'il n'y a pas eu de présentation de dossier ni qu'aucune réunion de commission des finances ne se soit réunie pour arbitrage ? Est-ce au simple bon vouloir du Maire et du 1er adjoint délégué aux Finances ?

Didier JODIN s'engage à réunir la commission de finances tous les deux mois. Il indique qu'il n'était pas possible de réunir une commission finances aussi rapidement avant le Conseil municipal, car il était assez pris sur la préparation du budget. Il trouve cela regrettable d'être qualifié d'amateurisme, mais qu'il assume au vu du peu de temps qu'il a eu pour préparer le budget.

Monsieur Patrick BOURDEAUX indique d'accepter la demande de Monsieur Adrien FARÉ pour la création d'un groupe d'opposition au sein du Conseil municipal.

Monsieur Patrick BOURDEAUX informe Monsieur Adrien FARÉ qu'il n'est pas obligatoire de prévoir la mise à disposition d'un local de réunion ainsi qu'une tribune dans les flashes info et les chroniques Mahieutines pour les communes de moins 1000 habitants.

Monsieur Patrick BOURDEAUX indique de ne pas donner suite à la requête de Monsieur Adrien FARÉ sur les demandes précédemment citées.

Séance levée à 20h39